

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU MARDI 28 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars à 18H15, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian MALANDIT-SALLAUD.

Date de la convocation : 21 mars 2023

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 28

Pouvoirs : 5

Secrétaire de séance : Fabrice MICHEL

**Présents :**

ANTEA : Véronique BLAYO (visio), Joël GOASGUEN

USTOM : Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable et adjoint administratif au DGS, Caroline PLUCHET BOYER, Responsable et adjointe technique au DGS, Sabine OESTEREICH, Assistante de direction, Marine NAVAILS, Comptable, Responsable des marchés publics.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

\*\*\*\*\*

**Présents :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols** : BOUCHON Bernard, BOURDIER Christian, FAURE Charles, ANGELY Jacques, LAVIGNAC Marie-Claude (pouvoir de BOUDENS David), THIBEAU Daniel, DUVAL Viviane / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : MALAMBIC Benjamin, MIQUEU Christophe, MOTHES Christophe, MACIAS Chantal / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : GUIMBERTEAU Yannick, MICHEL Fabrice (pouvoir de ALFONSO CHARIOL Agnès) / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOUTY Gilbert (pouvoir de BOIDÉ Thierry), REY Jean-Louis, CHAUMARD Jean Pierre / **Communauté de communes du Pays Foyen** : GARCIA Miguel, GROSSIAS Mireille, MAS François (pouvoir de PLAT Tristan), ROBERT Pierre /

**Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, LAMARCHE Alexandre, MALANDIT-SALLAUD Christian (pouvoir de LACHAIZE Yolande), MARTY Bruno, MERCIER Bastien, MONGET Olivier, MASCOTTO Jean-Louis.

**Absents ayant donné pouvoir :**

**Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : ALFONSO CHARIOL Agnès (pouvoir à MICHEL Fabrice) / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOIDÉ Thierry (pouvoir à BOUTY Gilbert) / **Communauté de communes du Pays Foyen** : BOUDENS David (donne pouvoir à LAVIGNAC Marie-Claude), LACHAIZE Yolande (donne pouvoir à MALANDIT-SALLAUD Christian), PLAT Tristan (donne pouvoir à MAS François)

**Absents excusés :**

**Communauté de communes du Pays Foyen** : MARGOUILLE MICHEL

**Absents non excusés :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols** : BREILLAT Jacques / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : LABORDE Thierry / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : MARTY Sylvain / **Communauté de communes du Pays Foyen** : ROUBINEAU Jean Pierre / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : VILLETTE Roger

Le quorum est atteint (28 présents et 5 pouvoirs) le Comité Syndical peut se tenir.

Le Président informe les délégués suppléants présents que compte tenu de l'absence de titulaires dans leur CDC, ils peuvent participer au vote.

M. Christian MALANDIT-SALLAUD, Président, ouvre la séance à 18h15 en remerciant les délégués de leur présence.

Fabrice MICHEL est désigné secrétaire de séance.

### Point n°1 : Approbation du compte de gestion 2022

Le Président passe la parole à Philippe CHUCHE pour la présentation du compte de gestion 2022

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 033064

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC COUTRAS

ETABLISSEMENT : USTOM CASTILLONNAIS ET REOLAIS

## Résultats budgétaires de l'exercice

82400 - USTOM CASTILLONNAIS ET REOLAIS

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 782 619,92	15 921 386,79	21 704 006,71
Titres de recette émis (b)	1 811 145,02	14 097 775,57	15 908 920,59
Réductions de titres (c)		1 414 966,46	1 414 966,46
Recettes nettes (d = b - c)	1 811 145,02	12 682 809,11	14 493 954,13
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 782 619,92	15 921 386,79	21 704 006,71
Mandats émis (f)	1 544 831,70	11 822 693,89	13 367 525,59
Annulations de mandats (g)		327 701,18	327 701,18
Depenses nettes (h = f - g)	1 544 831,70	11 494 992,71	13 039 824,41
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	266 313,32	1 187 816,40	1 454 129,72
(h - d) Déficit			

Le Président demande aux délégués s'il y a des questions.

Pas de question, il propose aux délégués de passer au vote :

**Vote pour arrêter le compte de gestion 2022 du Budget Principal de l'USTOM et de n'y apporter ni observations, ni réserves sur la tenue des comptes de la collectivité.**

**Résultat du vote :**

Pour : 33 voix  
Contre : 00 voix  
Abstention : 00 voix

⇒ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2022 tel que présenté.**

### Point n°2 : Approbation du compte administratif 2022

Philippe CHUCHE rappelle que chaque délégué devra signer la feuille d'émargement suite à l'approbation du Compte administratif 2022 et l'affectation du résultat 2022.

Il présente la synthèse du compte administratif et indique que le résultat cumulé s'établit à 5,4 K€ d'excédent signifiant que l'USTOM n'a pas besoin de financement pour la section d'investissement.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		260 802,40		4 230 462,79	0,00	4 491 265,19
Opérations de l'exercice	1 544 831,70	1 811 145,02	11 494 992,71	12 682 809,11	13 039 824,41	14 493 954,13
TOTAUX	1 544 831,70	2 071 947,42	11 494 992,71	16 913 271,90	13 039 824,41	18 985 219,32
<b>Résultat de clôture (solde d'exécution)</b>		<b>527 115,72</b>		<b>5 418 279,19</b>		<b>5 945 394,91</b>
Restes à réaliser	520 415,82	0,00			520 415,82	0,00
TOTAUX CUMULES	2 065 247,52	2 071 947,42	11 494 992,71	16 913 271,90	13 560 240,23	18 985 219,32
<b>Résultat cumulé (solde d'exécution)</b>		<b>6 699,90</b>		<b>5 418 279,19</b>		<b>5 424 979,09</b>

**Pour la section de fonctionnement :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Compta	BUDGET 2022	Compta	
DEPENSES		CA 2021	BP+BS+DM+RàR	CA 2022	Tx exé du BS 2022
<b>011</b>	Charges Générales hors 611	989 527 €	1 327 319 €	1 209 175 €	91,1%
	611 des charges générales	108 977 €	222 970 €	93 268 €	41,8%
	611-Marchés d'exploitation	5 925 968 €	6 359 324 €	6 171 486 €	97,0%
	<b>Sous-Total 011 :</b>	<b>7 024 472 €</b>	<b>7 909 613 €</b>	<b>7 473 930 €</b>	<b>94,5%</b>
<b>012</b>	<b>Charges de Personnel</b>	2 136 122 €	2 466 901 €	2 316 073 €	<b>93,9%</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	50 039 €	68 340 €	60 181 €	<b>88,1%</b>
<b>66</b>	<b>Charges Financières</b>	87 598 €	82 885 €	78 649 €	<b>94,9%</b>
<b>67</b>	<b>Charges Exceptionnelles</b>	17 319 €	27 593 €	15 871 €	<b>57,5%</b>
<b>68</b>	<b>Provisions pour risques et charges</b>	4 502 €	15 094 €	0 €	<b>0,0%</b>
<b>042</b>	<b>Dotations aux amortissements/Cession</b>	772 936 €	1 550 606 €	1 550 288 €	<b>100,0%</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues</b>		100 000 €	0 €	
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	0 €	3 700 355 €	0 €	
<b>TOTAUX :</b>		<b>10 092 988 €</b>	<b>15 921 387 €</b>	<b>11 494 993 €</b>	<b>94,1%</b>

Il indique qu'au chapitre 011 il est à noter :

- La baisse des tonnages collectés transportés et traités :
  - o -618 T en OM (-5%)
  - o -315 T en encombrants (-6%)
  - o -1 706 T de déchets verts (-66%)
  - o -657 T de gravats (-19%)
- L'augmentation des prix des marchés du fait de la conjoncture inflationniste: renégociation des contrats d'environ +10% avec une réactualisation tous les trimestres,
- L'envolée des primes d'assurance (+72 K€) avec une augmentation de + 30 000€ en 2023,
- Le coût de réparation des camions, des locations et le prix du carburant.

Concernant le chapitre 012, charges de personnel l'USTOM a dû faire face à 3 augmentations d'indices CNAD jumelées à l'impact à la suite des embauches faites en 2021, à l'augmentation du point d'indice pour les fonctionnaires de 3,5%.

Le Président précise que la baisse de tonnage d'OM constatée en 2022 est de 4% amenant un taux de -500Kg de déchets par habitant en retenant les tonnages collectés en déchèteries. Cette baisse associée à une baisse du tri peut permettre d'espérer un changement de comportement dans le mode de consommation des usagers.

Il présente une diapositive reprenant l'ensemble des tonnages collectés hors déchèteries :

	ORDURES MENAGERES			COLLECTE SELECTIVE			VERRE		TOTAL	
	DECEMBRE		Σ Janv/Déc.	DECEMBRE		Σ Janv/Déc.	Décembre	Σ Janv/Déc.	Décembre	Σ Janv/Déc.
	Collecté	Quai de transfert		Collecté	Quai de transfert					
2017	954	NC	11 345	331	0	3 903	161	2 720	1 446	17 968
2018	925	NC	11 512	326	0	3 953	122	2 783	1 373	18 248
2019	1 006	NC	11 498	328	0	3 842	137	2 698	1 471	18 038
2020	1 007	NC	11 304	369	0	3 948	208	2 858	1 584	18 110
2021	998	16	11 324	376	0	4 396	191	2 899	1 565	18 619
2022	913	20	10 862	321	0	4 118	228	2 942	1 462	17 921
<b>EVOLUTION 2017/2022</b>	-4%	NC	-4%	-3%	0%	5%	42%	8%	1%	0%
<b>EVOLUTION 2021/2022</b>	-8%	20%	-4%	-15%	0%	-6%	19%	1%	-7%	-4%

Il indique que l'USTOM doit faire face à une conjoncture économique défavorable qui se traduit par exemple pour l'USTOM à une demande de la COVED pour une revalorisation de 55€ du traitement du TRI qui entraînerait une augmentation des charges approchant les 240 000€ en 2023. Il confirme aussi que les primes d'assurances sont passées de 7 000€ en 2020 à 120 000€.

La maîtrise des charges de personnel est assurée malgré les éléments pointés par Philippe CHUCHE précédemment.

Au niveau du chapitre 042 : il indique que l'USTOM doit répondre à la demande de la Trésorerie concernant les amortissements non faits précédemment d'environ 470 000€ auxquels s'ajoute 200 000€ de travaux en cours et la vente du terrain de Pineuilh.

Le Président demande s'il y a des questions sur les dépenses de fonctionnement. Aucune question.

Philippe CHUCHE présente les recettes de fonctionnement :

RECETTES		CA 2021	BP+BS+DM+RàR	CA 2022	Tx exé du BS 2022
74	<i>CDC- appels RI</i>	8 841 626 €	8 690 133 €	9 198 582 €	105,9%
	SUBV. CITEO/Eco DDS/Eco-folio/Eco-Mobilier	954 144 €	962 943 €	1 138 759 €	118,3%
	Autres subventions (ADEME,...)	0 €	0 €	0 €	
	Remboursements sur CAE	84 682 €	52 767 €	53 500 €	101,4%
	<b>Sous-Total 74 :</b>	<b>9 880 452 €</b>	<b>9 705 843 €</b>	<b>10 390 841 €</b>	<b>107,1%</b>
70	Produit des services dont facturations	491 475 €	517 492 €	462 569 €	89,4%
70	Revente de matériaux	788 173 €	690 910 €	975 015 €	141,1%
013	Remboursements sur rémunération	18 910 €	50 000 €	63 470 €	126,9%
75	Autres revenus dont Magasin Recyclerie	275 293 €	298 001 €	335 965 €	112,7%
76	Produits financiers	2 €	0 €	2 €	
77	Produits exceptionnels	82 562 €	250 000 €	276 270 €	110,5%
042	Opération d'ordre	172 628 €	178 678 €	178 678 €	100,0%
002	Solde cumulé reporté	0 €	4 230 463 €	0 €	
<b>TOTAUX :</b>		<b>11 709 495 €</b>	<b>15 921 387 €</b>	<b>12 682 809 €</b>	<b>108,5%</b>

Il met l'accent sur :

- Le très bon recouvrement des années antérieures de la redevance Incitative : +300 K€
- La forte hausse de la reprise des matériaux : +187 K€ (+24%)
- La bonne activité commerciale de la Recyclerie : 285 K€ HT (+4%)
- Le 1<sup>er</sup> versement de TOTAL ENERGIE correspondant à l'immobilisation du terrain (bail emphytéotique) : 50 K€

La section de fonctionnement présente un excédent de 1 187 816,40 € et le solde d'exécution cumulé en fonctionnement s'élève à 5.418.279,19€, permettant un autofinancement possible des investissements de 2 738 105€.

	2018	2019	2020	2021	2022
Résultats Budgétaires	-355 232 €	-296 424 €	966 661 €	1 616 507 €	<b>1 187 817 €</b>
Opérations d'ordre	653 732 €	545 552 €	720 157 €	772 936 €	<b>1 550 288 €</b>
Auto financement possible des investissements par la section de fonctionnement	298 500 €	249 128 €	1 686 818 €	2 389 443 €	<b>2 738 105 €</b>

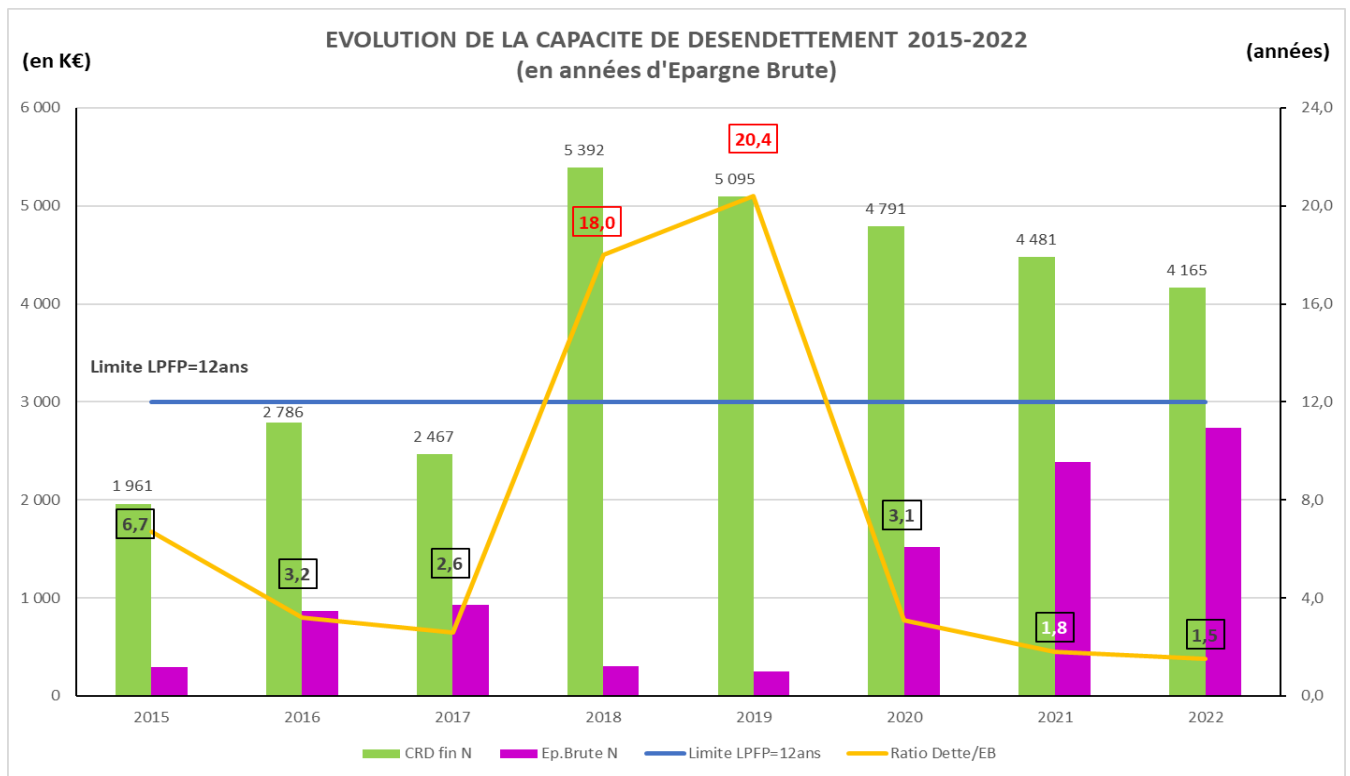
### Section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT		Compta	BUDGET 2022	Compta	
DEPENSES		CA 2021	BP+BS+DM+RàR	CA 2022	Tx exé du BS 2022
16	Emprunts et assimilés	236 487 €	316 317 €	316 317 €	100,0%
10	Réserves	309 854 €			
20	Immobilisations incorporelles	46 566 €	278 790 €	60 885 €	21,8%
21	Immobilisations Corporelles	595 928 €	1 317 680 €	571 240 €	43,4%
23	Immobilisations en cours (Opérations en cours)	26 742 €	117 712 €	17 712 €	15,0%
23	Immobilisations en cours (Opération à venir)		3 063 443 €	0 €	NS
27	Cautions et emprunts		200 000 €	200 000 €	100,0%
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	22 269 €	210 000 €	200 000 €	95,2%
040	Opérations d'ordre entre sections	172 628 €	178 678 €	178 678 €	100,0%
020	Dépenses imprévues d'Investissement		100 000 €	0 €	0,0%
<b>TOTAUX :</b>		<b>1 410 473 €</b>	<b>5 782 620 €</b>	<b>1 544 832 €</b>	<b>NS</b>

Investissements/Opérations	BUDGET 2022	MANDATE 2022	RESTE ENGAGE	REALISE 2022	TX EXECUTION
100 Administratif et divers	25 807 €	26 945 €	4 045 €	30 990 €	120%
102 Equipements Parc	455 310 €	12 021 €	251 299 €	263 320 €	58%
103 Equipements Sce Exploitation	0 €	0 €	0 €	0 €	NS
104 Communication	24 000 €	4 841 €	6 492 €	11 333 €	47%
105 Travaux déchèteries	426 977 €	367 016 €	36 133 €	403 149 €	94%
106 Transports-Matériel roulant	0 €	4 900 €	0 €	4 900 €	NS
107 Matériels de collecte	176 723 €	97 612 €	24 091 €	121 703 €	69%
108 Quai de transfert Massugas	155 100 €	39 768 €	15 596 €	55 364 €	36%
109 Recyclerie	296 475 €	48 209 €	163 160 €	211 369 €	71%
110 Nelle Déchèterie Saint Magne	153 790 €	48 525 €	19 600 €	68 125 €	44%
<b>Total investissements 2022</b>	<b>1 714 182 €</b>	<b>649 837 €</b>	<b>520 416 €</b>	<b>1 170 253 €</b>	<b>68%</b>
Dépenses imprévues	100 000 €	0 €	0 €	0 €	0%
Investissements futurs	2 815 841 €	0 €	0 €	0 €	0%
<b>Total investissements BS 2022</b>	<b>4 630 023 €</b>	<b>649 837 €</b>	<b>520 416 €</b>	<b>1 170 253 €</b>	<b>25%</b>

Philippe CHUCHE indique qu'en tenant compte des engagements de dépense reportés, 68% du budget d'équipement 2022 a été exécuté.

Il présente l'état de la dette de l'USTOM en mettant l'accent sur la capacité de désendettement qui reste sous la barre des 2 ans (1,5 en 2022) ce qui est excellent.



Le Président demande s'il y a des questions sur la section d'investissement. Aucune question.

Il sollicite M Daniel THIBAUT, doyen de l'assemblée, pour prendre sa place pour le vote de l'approbation du compte administratif 2022.

Le Président (+1 pouvoir) sort de la salle.

Monsieur Daniel THIBAUT propose donc au Comité Syndical d'approuver le compte administratif 2022.

### Vote pour l'approbation du compte administratif 2022 :

Résultat du vote :

Pour : 31 voix  
Contre : 00 voix  
Abstention : 00 voix

➤ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2022.**

Le Président revient dans la salle, remercie l'assemblée, et passe au point suivant de l'ordre du jour.

### Point n°3 : Affectation du résultat 2022

Philippe CHUCHE présente l'affectation du résultat 2022 :

<b>Pour mémoire</b>		
Excédent de fonctionnement antérieur reporté (002)	a	4 230 462,79 €
Résultat de fonctionnement au 31/12/2022	b	1 187 816,40 €
<b>Excédent de fonctionnement au 31/12/2022 - à affecter-</b>	<b>a+b</b>	<b>5 418 279,19 €</b>
Excédent d'investissement antérieur reporté (001)	c	260 802,40 €
Résultat d'investissement au 31/12/2022	d	266 313,32 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2022</b>	<b>S=c+d</b>	<b>527 115,72 €</b>
Restes à réaliser en dépenses	f	520 415,82 €
Restes à réaliser en recettes	g	0,00 €
<b>Solde d'exécution des restes à réaliser au 31/12/2022</b>	<b>R=g-f</b>	<b>-520 415,82 €</b>
Besoin de financement de la section d'investissement	S+R<0	0,00 €
Excédent de financement de la section d'investissement	S+R>0	6 699,90 €
Affectation <b>obligatoire</b> aux investissements (+ values de cessions)	1064	0,00 €
Affectation <b>obligatoire</b> à la couverture du besoin de financement	1068	0,00 €
Affectation <b>facultative</b> au financement de la section d'investissement		0,00 €
<b>Affectation au report à nouveau créateur en fonctionnement</b>	<b>R002</b>	<b>5 418 279,19 €</b>

Le Président demande aux délégués s'il y a des questions. Aucune question.

Il propose aux délégués de passer au vote :

**Vote pour valider l'affectation du résultat 2022 :**

**Résultat du vote :**

Pour : 33 voix  
 Contre : 00 voix  
 Abstention : 00 voix

⇒ **Le Comité Syndical, à l'unanimité valide l'affectation du résultat 2022.**

Avant de poursuivre le Président tient à présenter ses excuses auprès des nouveaux délégués de la CDC de Castillon Pujols pour ne pas avoir informé l'assemblée sur le point suivant : suite aux problèmes de santé de Gérard CESAR, la CDC a procédé à de nouvelles nominations de délégués au sein de l'USTOM :

**Membres Titulaires :**

- o Jacques BREILLAT
- o Viviane DUVAL
- o Christian BOURDIER
- o Charles FAURE
- o Jacques ANGELY
- o Daniel THIBEAU
- o Marie-Claude LAVIGNAC
- o Bernard BOUCHON

**Membres Suppléants :**

- o Jean-Claude DUCOUSSO
- o Liliane POIVERT
- o David AMBLEVERT
- o Bernard LAMOUREUX
- o Robert HARDY
- o Patrice PAULETTO
- o Pierre GAUTHIER
- o Jean-Claude DELONGEAS

Il remercie les nouveaux délégués de leur participation au Comité Syndical et demande à Philippe CHUCHE de présenter le Budget Supplémentaires 2023.

## Point N°4 : Approbation du Budget Supplémentaires 2023

Philippe CHUCHE fait part aux délégués que tous les chapitres du budget recettes pour 2023 restent identiques au Budget Primitif. La reprise des résultats de fonctionnement antérieurs cumulés est de 5.418.279,19 €.

RECETTES		BP2023	BP2023 /BP+BS2022	Restes 2022	BS 2023	BUDGET 2023
<b>74</b>	<i>CDC- appels RI</i>	9 334 882 €	107%			9 334 882,00 €
	SUBV. CITEO/Eco DDS/Eco-folio/Eco-Mobilier	991 040 €	103%			991 040,00 €
	Autres subventions (Ademe, Total)	0 €	0%			0,00 €
	Remboursements sur CAE	54 570 €	103%			54 570,00 €
	<b>Sous-Total 74 :</b>	<b>10 380 492 €</b>	<b>107,0%</b>		<b>0,00 €</b>	<b>10 380 492,00 €</b>
<b>70</b>	<b>Produit des services dont facturations</b>	443 428 €	86%			443 428,00 €
<b>70</b>	<b>Revente de matériaux</b>	554 472 €	80%			554 472,00 €
<b>013</b>	<b>Remboursements sur rémunération</b>	41 200 €	165%			41 200,00 €
<b>75</b>	<b>Autres revenus dont Magasin Recyclerie</b>	231 800 €	93%			231 800,00 €
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	3 €	0%			3,00 €
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	13 000 €	7%			13 000,00 €
<b>042</b>	<b>Opération d'ordre</b>	178 678 €	100%			178 678,00 €
<b>002</b>	<b>Solde cumulé reporté</b>		0 €		<b>5 418 279,19 €</b>	<b>5 418 279,19 €</b>
<b>TOTAUX :</b>		<b>11 843 073 €</b>	<b>74,97%</b>	<b>0,00</b>	<b>5 418 279,19 €</b>	<b>17 261 352,19 €</b>

### Concernant les dépenses de la section de fonctionnement :

VUE D'ENSEMBLE BP2023 et BS2023						
		BP 2023		RàR	BS	BS
SECTION DE FONCTIONNEMENT		BP2023	BP2023 /BP+BS2022	Restes 2022	BS 2023	BUDGET 2023
DEPENSES						
<b>011</b>	Charges Générales hors 611	1 530 075 €	114%		55 850,00 €	1 585 925,00 €
	611 des charges générales	168 530 €	82%		45 000,00 €	213 530,00 €
	611-Marchés d'exploitation	6 262 952 €	100%		0,00 €	6 262 952,00 €
	<b>Sous-Total 011 :</b>	<b>7 961 557 €</b>	<b>101,9%</b>		<b>0 €</b>	<b>100 850,00 €</b>
<b>012</b>	<b>Charges de Personnel</b>	2 550 567 €	104%		45 000,00 €	2 595 567,00 €
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	69 977 €	102%		0,00 €	69 977,00 €
<b>66</b>	<b>Charges Financières</b>	82 885 €	100%		0,00 €	82 885,00 €
<b>67</b>	<b>Charges Exceptionnelles</b>	32 993 €	220%		-18 000,00 €	14 993,00 €
<b>68</b>	<b>Provisions pour risques et charges</b>	15 094 €	100%		0,00 €	15 094,00 €
<b>042</b>	<b>Dotations aux amortissements/Cession</b>	980 000 €	63%		0,00 €	980 000,00 €
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	150 000 €	150%		0,00 €	150 000,00 €
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	0 €	0%		<b>5 290 429,19 €</b>	<b>5 290 429,19 €</b>
<b>TOTAUX :</b>		<b>11 843 073 €</b>	<b>74,97%</b>	<b>0,00</b>	<b>5 418 279,19 €</b>	<b>17 261 352,19 €</b>

Il précise les points suivants :

Au niveau des charges générales un ajustement de +100.850 € au budget primitif est nécessaire pour intégrer des dépenses supplémentaires notamment au niveau des assurances (+41%).

Pour les charges de personnel, il est prévu le renforcement du service exploitation avec l'embauche d'un responsable travaux : +45 000€.

Le virement à la section d'investissement de 5.290.429,19€.

Le Président revient sur les charges du personnel :

#### Service exploitation :

Le responsable sécurité a quitté l'USTOM suite à une proposition professionnelle à laquelle l'USTOM ne pouvait s'aligner. Son remplacement entraine une charge salariale plus élevée.

L'adjoint du service est en arrêt depuis 4 mois et son absence entraine une surcharge de travail aux agents. Le Président en profite pour remercier tous les agents du service exploitation pour le travail accompli.

Il remercie également le chef de parc, Ludovic FRIOU, qui a refusé une offre de poste extérieure à un salaire supérieur pour rester à l'USTOM. Le Président souligne son excellent travail.

Il remercie également Caroline PLUCHET BOYER qui a su palier à toutes les absences sans avoir recours à l'intérim.

Le recrutement d'un responsable travaux est nécessaire pour le suivi des travaux de Saint Magne et ensuite ceux de la Recyclerie.

De plus, la politique biodéchets est en pleine croissance et les demandes des communes sont importantes ce qui a conduit les membres du bureau de l'USTOM à décider la gratuité du matériel aux communes souhaitant mettre en place cette politique.

Concernant le service communication, la responsable Marine LEFEVRE prendra son poste le 11 avril. Ses compétences en graphisme permettront certainement à l'USTOM d'éviter des frais de maquette. Isabelle GATOS, actuellement en poste à la RI renforcera ce service pour prendre en charge les biodéchets.

Il remercie également Elisabeth ROBERT pour l'important travail fait au niveau des ressources humaines.

Au service comptabilité Marine NAVAILS est arrivée et remplit parfaitement ses missions.

Remerciements au DGS, Hunald BERNIS et au service RI. Les nouveaux agents remplissent parfaitement leur rôle.

Le Président remercie tous les agents pour leur engagement et les résultats obtenus car les élus ont des idées mais il faut que l'engineering suive. La conjoncture a été favorable ce qui a favorisé un résultat intéressant.

Concernant les projets à venir, après Saint Magne et la Recyclerie, l'extension de la déchèterie de La Réole pourra être envisagée.

A noter dans les urgences, la réfection de la toiture de la Recyclerie, la rénovation de ce site pourrait être subventionnée par la Région.

L'appel à projet Tribio (biodéchets) est en pose car notre interlocuteur à l'ADEME ne répond pas, une intervention auprès de Thierry BOUDIER a été faite.

Le Président demande s'il y a de questions.

François MAS met en avant la nécessité de formation pour le fonctionnement des composteurs collectifs.

Le Président insiste sur l'évolution favorable des communes pour l'élaboration de plateformes communales sans oublier le travail avec des associations qui est primordial. L'incitation des professionnels au broyage est nécessaire et doit être engagé. Une étude de collecte en Bastide est en cours et des filières sur le plastique dur est en place (SEMOCTOM).

Bastien MERCIER indique que la chambre d'agriculture a acté une aide pour l'accompagnement et l'étude de préparation d'humus.

#### **Concernant les dépenses de la section d'investissement :**

Philippe CHUCHE indique que le montant des nouvelles dépenses d'équipement est de 2.981.869€ :

- 900 000€ pour la déchèterie de Saint Magne,
- 600 000€ pour le volet 1 des travaux à la Recyclerie : réfection de la toiture en vue de la réalisation du projet photovoltaïque par le SDEEG,
- 50 000€ pour les travaux d'aménagement de la maison COVED,
- 20 000€ pour les travaux d'aménagement intérieur éventuels du siège administratif,
- 300.000€ pour l'achat d'un chargeur au parc et une benette,
- 390.000 € pour le développement des biodéchets :
  - o 100.000€ de composteurs collectifs,
  - o 148.000€ de micro-plateformes de compostage et matériel,
  - o 100.000€ pour 2 broyeurs mobiles de déchets verts et le véhicule tractant,
  - o 42.000€ de matériels divers,
- 350.000€ pour les déchèteries et les bennes de transport,
- 175.000€ pour la mise en place de 7 ilots de PAV enterrés et 32.000 € pour le complément de conteneurs,
- 150.000€ de divers (remplacement de fourgons à la Recyclerie et à la Conteneurisation, principalement),
- 20 000€ pour le remplacement des portes du Quai de Transfert soufflées par le vent lors du dernier coup de vent.

Investissements/Opérations		RAR 2022	BP 2023	Nvx crédits BS	BUDGET 2023
100	Administratif et divers	4 045 €	15 000 €	25 000 €	44 045 €
102	Equipements Parc	251 299 €	0 €	300 000 €	551 299 €
103	Equipements Sce Exploitation	0 €	0 €	0 €	0 €
104	Communication	0 €	41 000 €	66 000 €	107 000 €
105	Travaux déchèteries	36 133 €	179 000 €	350 000 €	565 133 €
106	Transports-Matériel roulant	0 €	0 €	0 €	0 €
107	Matériels de collecte	24 091 €	112 500 €	207 500 €	344 091 €
108	Quai de transfert Massugas	15 596 €	106 000 €	113 000 €	234 596 €
109	Recyclerie	163 160 €	80 000 €	630 000 €	873 160 €
110	Nelle Dechèterie Saint Magne	19 600 €	23 000 €	900 000 €	942 600 €
111	Biodéchets	6 492 €	0 €	390 369 €	396 861 €
<b>Total investissements prévus 2023</b>		<b>520 416 €</b>	<b>556 500 €</b>	<b>2 981 869 €</b>	<b>4 058 785 €</b>
Dépenses imprévues		0 €	21 279 €	178 721 €	200 000 €
Investissements futurs		0 €	0 €	2 637 144 €	2 637 144 €
<b>Total investissements BS 2023</b>		<b>520 416 €</b>	<b>577 779 €</b>	<b>5 797 734 €</b>	<b>6 895 929 €</b>

Philippe CHUCHE conclut en indiquant que des emprunts seront pris pour la déchèterie de Saint Magne et la Recyclerie.

Le Président précise que bien que la période ne soit pas très favorable aux prêts, l'USTOM devra y recourir.

Le Président demande aux délégués s'il y a des questions. Aucune question, il propose aux délégués de passer au vote.

**Vote pour approuver le Budget Supplémentaire 2023 tel que présenté.**

Résultat du vote :

Pour : 33 voix  
Contre : 00 voix  
Abstention : 00 voix

⇒ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le Budget Supplémentaire 2023 tel que présenté.**

Le Président demande à l'assemblée de poursuivre l'ordre du jour par le point n°10 : AVP définitif de la Déchèterie de Saint Magne. Accord de l'assemblée.

#### Point N°10 : AVP définitif de la déchèterie de Saint Magne de Castillon

Le Président remercie Joël GOASGUEN et Véronique BLAYO (en visio) d'ANTEA d'être présents et demande en conséquence l'examen du point 10 de l'ordre du jour en priorité.

Il fait part aux délégués de la réception de l'arrêté de la Préfecture pour l'ICPE, l'USTOM va donc pouvoir déposer un nouveau permis.

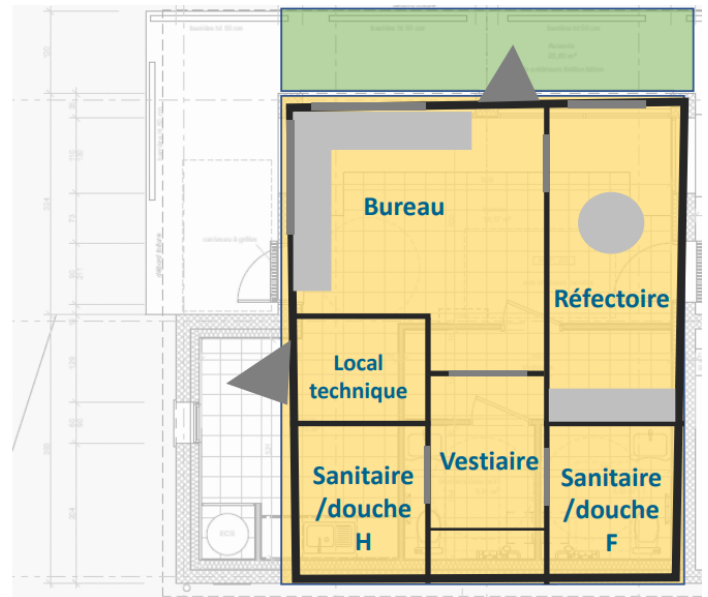
Concernant le bâtiment d'accueil et des agents, à la dernière réunion du bureau il a été acté une construction en dur plutôt qu'en structure plus légère type bungalow (différence de coût minime) et il a été demandé à ANTEA de rechercher une optimisation financière du projet.

Après un rapide rappel sur le contexte, l'implantation du site et les contraintes réglementaires, Véronique BLAYO. Présente les nouvelles propositions pour le bâtiment d'accueil et des agents il est donc proposé :



• **Recherche d'optimisation financière :**

- • Bâtiment : Réduction de surface plancher : 45m<sup>2</sup> => 35 m<sup>2</sup> environ
- • Auvent : Réduction de la surface de auvent : 20 m<sup>2</sup> => 9 m<sup>2</sup>
- Réduction des menuiseries : -1 porte, - 2m linéaire de baie vitrée
- ⇒ Permet d'envisager économie bâtiment de 25 à 30 k€
- ⇒ Optimisation reste sous réserve de validation des dimensions de circulation



Pour des raisons réglementaires les 2 WC sont conservés, l'auvent est maintenu devant l'accueil.

Le Président met l'accent sur le fait que cette installation reflètera l'image de l'USTOM et que la durée de vie est un critère important. L'USTOM se doit de fournir aux agents un outil de travail aux normes et agréable. Il demande également que la haie brise vue longeant la route soit intégrée dès maintenant.

Le Président demande s'il y a des questions.

Un délégué demande les mesures prévues pour la sécurisation du bâtiment ;

Véronique BLAYO indique qu'un barreaudage pouvant également servir de brise-soleil avec volets roulants à l'intérieur sont prévus sur les fenêtres et les portes.

M. Mercier souligne le manque de fenêtre au niveau du réfectoire du côté du dépôt des déchets, le Président demande donc d'ajouter une ouverture.

Estimatif budgétaire :

	Brut	Total HT avec Aléas 10%
Installation moyenne chantier + essais + contrôle + levé +DOE tous lots	39 953 €	40 000 €
Préparation de chantier	45 016 €	50 000 €
VRD / GC extérieur ensemble du projet	478 603 €	526 000 €
Batiment	75 000 €	86 000 €
Equipements divers ( clotures, aménagement paysager, signalétique, équipements de quais...)	168 435 €	185 000 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>807 007 €</b>	<b>887 000 €</b>

→ Aléas de 15% bâtiment d'accueil

Cet estimatif intègre des bases de prix connues à ce jour dans le secteur des travaux, notamment concernant les dallages et les enrobés, des incertitudes persistent sur l'évolution du marché dans les mois à venir.

#### Planning des travaux :

L'arrêté d'exploitation ayant été reçu, Véronique BBLAYO indique que le permis de construire sera déposé le plus rapidement possible. En comptant les délais de recours, il peut être envisagé le début des travaux en automne 2023.

Le Président précise que si l'USTOM ne peut pas lancer les travaux du fait de la non obtention du permis de construire, il faudra envisager la fermeture du site et chercher un autre lieu.

Le Président demande s'il y a d'autres questions. Pas d'autres questions, il propose aux délégués de passer au vote.

#### **Vote pour approuver :**

- **Le contenu de l'avant-projet définitif et le coût prévisionnel des travaux qui s'élève à 887 000 € HT**
- **L'inscription des crédits correspondants au Budget supplémentaire 2023.**

Résultat du vote :

Pour : 33 voix  
Contre : 00 voix  
Abstention : 00 voix

#### ➤ **Le Comité Syndical, à l'unanimité :**

- **Approuve le contenu de l'avant-projet définitif et le coût prévisionnel des travaux qui s'élève à 887 000 € HT**
- **L'inscription des crédits correspondants au Budget supplémentaire 2023.**

<b>Point N°5 : Accompagnement à la gestion des archives</b>
---

Le Président indique aux délégués que la tenue des archives est une obligation légale. Le centre de Gestion de la Gironde propose d'accompagner les collectivités qui en font la demande.

Un diagnostic a donc été réalisé le 22 novembre 2022 estimant le coût financier suivant :

<b>Identification des archives éliminables</b>	<b>5 jours</b>	<b>1 550 €</b>
Traitement des archives intermédiaires et définitives		
Introduction à l'archivage auprès des agents	30 jours	9 300 €
<b>Total</b>	<b>35 jours</b>	<b>11 050 €</b>

Le Président demande aux délégués s'il y a des questions. Aucune question, il propose aux délégués de passer au vote.

#### **Vote pour :**

- **Recourir au service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion de la Gironde,**
- **Autoriser le Président à signer la convention cadre**

Résultat du vote :

Pour : 33 voix  
Contre : 00 voix  
Abstention : 00 voix

- **Le Comité Syndical, à l'unanimité, :**
  - **Approuve de recourir au service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion de la Gironde,**
  - **Autorise le Président à signer la convention cadre**

**Point n°6 : Nouvelle REP-ABJ (article de bricolage non thermique et jardinage) et jouets-ABJ (article de bricolage non thermique et jardinage) et jouets - ECOSYSTEM (lampes et Néons**

Le Président demande à Caroline PLUCHET BOYER de présenter ce point.

Caroline PLUCHET BOYER explique que de nouvelles Responsabilités Elargies du Producteur (REP) sont proposées.

Les services proposent en conséquence, d'organiser les REP ci-dessous sur nos déchèteries :

- Article de Bricolage et Jardinage non thermique (les thermiques étant récupérés par la Recyclerie) et jouets par l'éco-organisme ECOMOBILIER.
- Lampes et néons par l'éco-organisme ECOSYSTEME.

De nouvelles REP devant être progressivement mises en place, il est donc proposé une délibération générale.

Le Président précise qu'il est envisagé d'étendre les REP sur l'ensemble des déchèteries.

Il demande s'il y a des questions. Aucune question, il propose aux délégués de passer au vote.

**Vote pour autoriser le Président :**

- **A signer les conventions nouvelles relatives à la mise en œuvre du principe de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) en application de l'article L.541-10-1 du Code de l'Environnement,**
- **Le cas échéant, des avenants aux conventions existantes rendus nécessaires pour répondre aux objectifs légaux,**
- **A inscrire au budget les recettes à engager relatives aux soutiens.**

**Résultat du vote :**

Pour : 33 voix  
 Contre : 00 voix  
 Abstention : 00 voix

- **Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président**
  - **A signer :**
    - **Les conventions nouvelles relatives à la mise en œuvre du principe de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) en application de l'article L.541-10-1 du Code de l'Environnement,**
    - **Le cas échéant, des avenants aux conventions existantes rendus nécessaires pour répondre aux objectifs légaux,**
  - **A inscrire au budget les recettes à engager relatives aux soutiens**

**Point n°7 : Filière piles et accumulateurs portables - SCRELEC-avenant**

Caroline PLUCHET BOYER explique aux délégués que le 20 décembre 2018 l'USTOM a signé un contrat avec l'éco-organisme SCRELEC afin de développer la collecte des piles et accumulateurs portables usagés, notamment par une plus grande information des citoyens et une meilleure coordination de leur collecte des produits.

L'agrément de La société SCRELEC ayant été renouvelé par l'arrêté du 6 décembre 2022 pour 3 ans, il est nécessaire de passer une délibération.

Le Président demande s'il y a des questions. Aucune question, il propose donc au Comité Syndical de passer au vote.

**Vote pour autoriser le Président à signer le nouveau contrat.**

**Résultat du vote :**

Pour : 33 voix  
Contre : 00 voix  
Abstention : 00 voix

- **Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer le nouveau contrat.**

**Point n°8 : Filière des déchets d'emballage ménagers en verre-OI France-Avenant**

Caroline PLUCHET BOYER explique que le contrat de reprise des déchets d'emballage ménagers en verre entre l'USTOM et CITEO/Adelphé signé le 2 juillet 2018 est arrivé à échéance le 31 décembre 2022.

CITEO/Adelphé ayant obtenu une prolongation de son agrément jusqu'au 31 décembre 2023, il est nécessaire de passer un avenant au contrat de Reprise Option Filière Verre pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

Le Président demande s'il y a des questions. Aucune question, il propose donc au Comité Syndical de passer au vote.

**Vote pour autoriser le Président à signer le nouveau contrat.**

**Résultat du vote :**

Pour : 33 voix  
Contre : 00 voix  
Abstention : 00 voix

- **Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer le nouveau contrat.**

**Point n°9 : Etude des traitements des déchets en coopération avec Bordeaux Métropole**

Le Président passe la parole à Hunald BERNIS.

Hunald BERNIS explique que dans le cadre de la coopération territoriale en matière de traitement des déchets en Gironde, le COPIL des élus réuni le 6 décembre 2022 a souhaité participer à la constitution d'une société publique locale (SPL) pour le traitement des déchets résiduels et contribuer financièrement au groupement de commande.

Cette participation financière sera basée sur la clé de répartition fondée sur le nombre d'habitants de chaque EPCI/Syndicats.

Il est demandé à tous les Présidents participant à ce COPIL de signer une lettre d'engagement dans ce sens.

Le Président demande s'il y a des questions. Aucune question, il propose donc au Comité Syndical de passer au vote.

**Vote pour autoriser le Président à signer la lettre d'engagement.**

**Résultat du vote :**

Pour : 33 voix  
Contre : 00 voix  
Abstention : 00 voix

- ⇒ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer la lettre d'engagement.**

## Informations

### **Liste des décisions et arrêtés signés par le Président :**

- Rapport des arrêtés pris par le Président dans le cadre des délégations consenties par le Comité Syndical :
  - o Arrêté : 2023-01-01 : Délégation de signature à la Quatrième Vice-Présidente en matière Ressources Humaines en plus de la délégation finances
  
- Rapport des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations consenties par le Comité Syndical :
  - o 2023-01-01 : Signature de l'avenant n°1 du marché FCS2021-006 Location polybenne
  - o 2023-01-02 : Signature de l'avenant n°1 du marché FCS2017-003 TRADIM

**Fermeture de la Recyclerie** du mardi 11 au samedi 15 avril 2023 - Apport sur RDV

**Arrivée de Marine LEFEVRE**, Responsable communication, le 11 avril, elle est à la recherche d'un logement.

**Enquête biodéchets** : retour questionnaire

Au 22 mars nous comptabilisons 706 retours

- 179 inscrits à la sensibilisation
- 28 demandes de composteurs en déchèterie

Un mail a été envoyé aux usagers inscrits aux formations leur proposant les dates suivantes :

Jour	Déchèteries	Horaires	2 choix max et à prioriser
Samedi 1 <sup>er</sup> avril	Rimons	10h à 12h	
Lundi 3 avril	La Réole	14h30 à 16h30	
Mercredi 5 avril	Sauveterre	10h à 12h	
Lundi 24 avril	Pineuilh	14h30 à 16h30	SALLET Michel
Samedi 13 mai	Saint Magne	14h30 à 16h30	

**Rapport mensuel** : Ce rapport sera transmis à tous les délégués.

Le Président demande s'il y a des questions.

Un délégué fait part à l'assemblée d'un dépôt de 24 pneus sur la commune de Rimons et souhaite savoir si l'USTOM peut les prendre en charge.

Hunald BERNIS répond qu'exceptionnellement ils pourront être traités à la déchèterie.


M. BOUCHON souhaite savoir si l'étude avec Bordeaux Métropole préfigure d'une mutualisation globale.

Hunald BERNIS répond qu'il est envisagé une mutualisation en investissement.

Le Président demande s'il y a d'autres questions. Aucune autre question.

Il remercie les délégués de leur présence, lève la séance à 20H15.

Le secrétaire,  
Fabrice MICHEL



Le Président,  
Christian MALANDIT-SALLAUD

